ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Pour

L'ABOLITION DE LA TRAITE DES NOIRS.

Par la Société des Amis des Noirs de Paris.

FÉVRIER 1790.

A PARIS. De l'Imp. de L. POTIER DE LILLE, Rue Favart, N°. 5. 1790.

ADRESSE
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
Pour l'abolition de la Traite de Noirs.

Par la Société des Amis des Noirs, de Paris.

L'HUMANITÉ, la juſtice & la magnanimité qui vous ont dirigés dans la réforme des abus les plus profondément enracinés, font eſpérer à la Société des Amis des Noirs, que vous accueillerez avec bienveillance ſa réclamation en faveur de cette nombreuſe portion du genre humain, ſi cruellement opprimée depuis deux ſiècles.

Cette Société, ſi lâchement, ſi injuſtement calomniée (1), ne tient ſa miſſion que de l'humanité qui l'a portée à défendre les Noirs, même ſous le deſpotiſme paſſé ? Eh ! peut-il être

(1) La réponſe à ces calomnies ſe trouvera dans l'*Adreſſe au Peuple François*, qui va ſuivre celle-ci.

un titre plus respectable aux yeux de cette auguste Assemblée, qui a si souvent vengé dans ses décrets les droits de l'homme ?

Vous les avez déclarés, ces droits ; vous avez gravé sur un monument immortel, que tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits ; vous les avez rendus, ces droits, au peuple François, que le despotisme en avoit si long-temps dépouillés ; vous venez de les rendre à ces braves insulaires, aux Corses, jettés dans l'esclavage sous le voile de la bienfaisance ; vous avez brisé les liens de la féodalité qui dégradoient encore une partie de nos concitoyens ; vous avez annoncé la destruction de toutes les distinctions flétrissantes que les préjugés religieux ou politiques avoient introduites dans la grande famille du genre humain.

Les hommes, dont nous défendons la cause, n'ont pas des prétentions aussi élevées, quoique, citoyens du même Empire & hommes comme nous, ils ayent les mêmes droits que nous. Nous ne demandons point que vous restituiez aux Noirs François ces droits politiques, qui seuls cependant, attestent & maintiennent la dignité de l'homme ; nous ne demandons pas même leur liberté. Non ; la calomnie, soudoyée sans doute par la cupidité des Armateurs, nous en a prêté le dessein

& l'a répandu par-tout ; elle vouloit ſoulever tous les eſprits contre nous, ſoulever les planteurs, & leurs nombreux créanciers, dont l'intérêt s'allarme de l'affranchiſſement même gradué. Elle vouloit allarmer tous les François, aux yeux deſquels on peint la proſpérité des Colonies, comme inſéparable de la Traite des Noirs & de la perpetuité de l'eſclavage.

Non, jamais une pareille idée n'eſt entrée dans nos eſprits ; nous l'avons dit, imprimé dès l'origine de notre Société (1), & nous le répétons, afin d'anéantir cette baſe, aveuglément adoptée par toutes les villes maritimes, baſe ſur laquelle repoſent preſque toutes leurs adreſſes (2). L'af-

(1) Voyez *le diſcours prononcé à l'origine de cette Société*, *la lettre aux Bailliages*, *le préambule des réglemens de la Société*, &c. & cependant on a imprimé que nous avions varié.

(2) Preſque toutes les adreſſes des villes de commerce portent ſur ce fait faux. Elles réclament toutes contre l'affranchiſſement des Noirs, que perſonne ne demande ; elles injurient les amis des Noirs qui ne le demandent point. (Voyez *entr'autres l'adreſſe de la ville de Rouen*). Ce fait prouve avec quelle légèreté ces adreſſes ont été faites, ou plutôt avec quelle coupable perfidie ces villes ont été trompées ; car on ne peut ſe diſſimuler que le concert entre toutes ces adreſſes n'ait été préparé par les

franchissement immédiat des Noirs seroit non-seulement une opération fatale pour les Colonies; ce seroit même un présent funeste pour les Noirs, dans l'état d'abjection & de nullité où la cupidité les a réduits. Ce seroit abandonner à eux-mêmes & sans secours des enfans au berceau, ou des êtres mutilés & impuissans.

Il n'est donc pas temps encore de la demander, cette liberté; nous demandons seulement qu'on cesse d'égorger régulièrement tous les ans des milliers de Noirs, pour faire des centaines de captifs; nous demandons que désormais on cesse de prostituer, de profaner le nom François, pour autoriser ces vols, ces assassinats atroces; nous demandons en un mot l'abolition de la Traite, & nous vous supplions de prendre promptement en considération ce sujet important.

Faut-il, pour vous y déterminer, vous mettre sous les yeux le tableau de cet horrible commerce? Vous peindrons-nous les manœuvres infâmes employées par les Armateurs, les Capitaines ou leurs facteurs, pour se procurer des Noirs? Vous

---

Armateurs, qui, sachant combien la Traite est odieuse, ont cherché à donner le change, & insinué, pour la sauver, qu'on vouloit rendre tout-à-coup les Noirs libres, projet dont l'absurdité saute aux yeux.

citerons-nous ces marchés de chair humaine, faits au milieu d'une orgie préméditée, où pour quelques flacons d'une liqueur enivrante, ou de misérables hochets, on force un Prince à chasser ses sujets, comme des bêtes fauves, à les voler, à les vendre? Vous citerons-nous ces procès commandés par les Européens, où l'injustice du Prince condamne tant d'innocens à un esclavage dont son avarice doit retirer le fruit? Vous citerons-nous ces guerres sanglantes, où, pour payer des dettes artificieusement imposées, on force encore ces Princes à surprendre & à enchaîner leurs paisibles voisins? Vous seriez révoltés, si nous exposions à vos regards toutes les circonstances de ce brigandage atroce, si nous vous racontions, par exemple, qu'en surprenant les Noirs dans leurs cabanes, leurs chasseurs inhumains arrachent souvent de leur bras leurs petits enfans, qu'ils abandonnent ensuite à la faim, à la mort, parce que leurs bras trop foibles seroient inutiles, & coûteux à leurs bourreaux! Et les hommes qui spéculent sur ce brigandage, qui le commandent, qui en vivent, se disent encore humains!

Eh! si vous vous transportiez ensuite dans ces prisons flotantes, dans ces cloaques dont l'espace est mesuré par l'avarice, où l'on entasse

les uns ſur les autres ces malheureux Africains, quel ſentiment douloureux n'éprouveriez vous pas à cet aſpect affreux ! Repréſentez-vous ces infortunés, furieux d'être arrachés à leur patrie, à leurs enfans, qu'ils ne reverront jamais, ſe croyant entre les mains d'anthropophages & deſtinés à la boucherie, amoncelés dans des entre-ponts étroits, dont l'infection & la chaleur étouffantes ſont augmentées par un ſoleil dévorant; enchaînés deux à deux, condamnés par les chaînes & cet entaſſement au ſupplice affreux d'une immobilité; immobilité qui n'eſt interrompue que dans les tempêtes, par les tourmens plus cruels encore de roulis violens. Repréſentez-vous ces captifs violemment froiſſés les uns contre les autres, déchirés par le frottement de leurs chaînes, ſuffoqués dans les temps pluvieux par l'interruption totale de l'air, aſpirant au lieu d'air des exhalaiſons putrides, rongés par des maladies infectes, appellant la mort qui frappe à leurs côtés, & ne la trouvant ſouvent que dans un poiſon bienfaiſant adminiſtré par les calculs de la cupidité (1).

Ah ! qui peut contempler ce ſpectacle, ſans friſſonner d'horreur, ſans être révolté de voir

(1) *Voyez* la deſcriptiou d'un vaiſſeau negrier par le Capitaine d'un de ces vaiſſeaux : nous la publierons inceſſamment.

des hommes traiter avec cette inhumanité leurs ſemblables ! . . . .

On vous dira que ces tableaux ſont des déclamations romaneſques. Ne le croyez pas : le tableau de ces faits, atteſtés même par les Capitaines de Vaiſſeaux Négriers, eſt encore au-deſſous de la réalité, & les pinceaux les plus énergiques ſont trop foibles pour le rendre.

On vous dira que le pays habité par des Noirs eſt un pays affreux & ſtérile, que les hommes y ſont anthropophages, toujours en guerre ; menſonges démentis par les Armateurs même ; car ils diſent, d'un autre côté, que ce pays eſt couvert d'une population immenſe, qui ſe renouvelle rapidement. Or, comment accorder cette population avec la ſtérilité & l'anthropophagiſme ? Et la ſtérilité d'un pays eſt-elle d'ailleurs une cauſe qui autoriſe l'eſclavage ?

On vous dira que ce commerce ſubſiſte depuis longtemps. Mais le brigandage ſe légitime-t-il par la preſcription ?

On vous dira que de grandes propriétés ſont fondées ſur la Traite, que de grands capitaux ont été verſés à l'ombre de la Loi qui la permettoit, que l'abolir, c'eſt ruiner des commerçans de bonne-foi. Mais de quel poids peut être l'or de ces commerçans, mis dans la balance,

avec le ſang de milliers d'hommes verſé tous les ans? De quel poids peut être un pareil calcul aux yeux d'une Aſſemblée qui met la juſtice & les droits de l'homme au-deſſus de tout bien? Il n'eſt aucun gain, aucune propriété, qui puiſſe légitimer l'aſſaſſinat prémédité, marchandé de millions d'hommes.

Eh! ne croyez pas d'ailleurs à ce tableau de pertes exagérées! Nous vous prouverons, quand vous daignerez nous entendre, que le petit nombre de vaiſſeaux employés à cette Traite barbare, le ſera bien plus fructueuſement à d'autres commerces, ſur cette côte même d'Afrique & dans d'autres mers; commerces, qui s'ouvriront, lors que le génie de la fiſcalité ne les enchaînera plus.

On vous dira que l'abolition de la Traite portera le coup le plus funeſte à la Marine, au revenu public, aux Colonies, au commerce.

Et nous vous démontrerons que ce commerce emporte chaque année dans le tombeau la moitié des matelots qui y ſont condamnés, gangrène phyſiquement & moralement l'autre moitié, & infecte de ſa contagion les autres commerces.

Nous vous démontrerons que la Traite eſt un fardeau peſant pour les revenus publics; que pour la ſoutenir, l'Etat eſt obligé d'entrenir à grands frais des établiſſemens en Afrique; qu'il eſt encore

obligé de payer annuellement une prime d'environ deux millions cinq cent mille livres (1), que cette prime eſt triplement funeſte, en ce qu'elle ſert à alimenter un commerce de ſang, en ce que, pour la payer, on enlève à l'indigent habitant de nos campagnes, le fruit de ſon travail; en ce qu'elle ſe verſe, pour la plus grande partie, dans les mains des Armateurs Anglois, auxquels des Négocians François ne rougiſſent pas de prêter leur nom, pour éluder l'intention du Gouvernement.

Nous vous démontrerons que la Traite des Noirs n'eſt point un commerce avantageux à la France; qu'elle lutte contre des déſavantages qui lui ſont particuliers, puiſqu'elle ne peut exiſter ſans une prime conſidérable, tandis que l'Angle-

---

(1) *Voyez* le diſcours de M. Necker, à l'ouverture des Etats-Généraux. Au reſte, cet impolitique fardeau ne doit pas peſer longtemps ſur la France. Le premier Miniſtre des Finances a dit à M. Clarkſon & au Préſident actuel de cette Société, que le Comité des Finances avoit arrêté la ſuppreſſion entière de cette prime, & que pour lui, il y conſentiroit avec joie. Ce Miniſtre, qui a déjà développé plus d'une fois ſon opinion en faveur des Nègres, ne nous a pas caché combien il déſiroit lui-même l'abolition de la Traite.

La plupart des Armateurs regretteront plus cette prime que la Traite.

terre n'en accorde aucune de ce genre à ces Armateurs. Nous vous démontrerons que la nécessité de lui accorder cette prime, prouve incontestablement combien ce commerce est ruineux; que les Armateurs François conviennent eux-mêmes de l'impossibilité de soutenir la Traite Françoise sans ce secours; que malgré cette prime, ils aiment mieux se concerter avec des Armateurs Anglois, que de courir des risques; ensorte que la Traite Françoise n'est dans la réalité qu'un prétexte, pour voler l'Etat, au profit d'Etrangers.

Nous vous démontrerons que cette Traite a été de tout temps ruineuse; que dix Compagnies y ont vainement englouti des fonds immenses; que la Compagnie actuelle du Sénégal seroit déjà ruinée sans les monopoles qu'elle exerce & sans les profits qu'elle a faits sur la gomme & quelques autres productions de l'Afrique; qu'en portant le commerce sur ces productions, on ouvriroit un débouché bien plus avantageux pour nos Manufactures.

A l'égard des Colons, nous vous démontrerons que, s'ils ont besoin de recruter des Noirs en Afrique, pour soutenir la population des Colonies au même degré, c'est parce qu'ils excèdent les Noirs de travaux, de coups de fouet, d'inanition; que, s'ils les traitoient avec douceur & en bons

pères de famille, ces Noirs peupleroient, & que cette population, toujours croissante, augmenteroit la culture & la prospérité ; que l'expérience de beaucoup de Planteurs Anglois & François, pendant un grand nombre d'années & dans différentes Isles, atteste ces vérités incontestables, que la douceur du traitement augmente la population, que la population indigène dispense des recrues étrangères, & parconséquent enrichit le Maître en améliorant le sort de l'esclave. Or, ce qui se fait dans vingt habitations, peut s'exécuter & réussir dans cinq cent, & parconséquent dans toutes les Isles à sucre.

Nous vous démontrerons que l'abolition de la Traite sera avantageuse aux Colons, parce que son premier effet sera d'amener cet état de choses, de forcer les Maîtres à bien traiter, bien nourrir leurs esclaves, à favoriser leur population, à les aider dans leurs travaux, par le secours des bestiaux & d'instrumens qui multiplieront les travaux en les facilitant ; parce que ces Nègres étant mieux secondés feront mieux & davantage, dans le même espace de temps, & par conséquent produiront davantage ; parce que la population noire s'augmentant par elle-même dans les Isles, plus de travaux, plus de défrichemens & moins de mortalité en résulteront, puisqu'il est démontré que les Nègres-créoles sont

plus laborieux, plus tranquilles, mieux acclimatés, & par conſéquent moins ſujets aux maladies que les Nègres Africains.

Nous vous démontrerons que l'abolition de la Traite ſera avantageuſe aux Colons, parce que n'ayant plus de Noirs à acheter, ils ne ſeront plus obligés de contracter des dettes énormes envers les Armateurs & Capitaliſtes d'Europe, qui les engagent par leur crédit meurtrier, à continuer ce recrutement pernicieux d'eſclaves : dettes, dont le montant ne peut que ſe tripler rapidement par la hauſſe rapide & infaillible du prix des Noirs, qui, ne pouvant plus ſe voler qu'à des diſtances immenſes dans l'interieur de l'Afrique, deviennent une marchandiſe très-chère.

Nous vous démontrerons que cette abolition ſera même avantageuſe à nos Manufactures, parce que, dans cet ordre de choſes, les planteurs ayant moins d'avances à faire & traitant mieux leurs eſclaves, la population s'accroîtra rapidement, & par conſéquent la conſommation de nos denrées ; parce que le ſuperflu des avances libres ſera reverſé ſur les objets de nos Manufactures, dont les Maîtres & les eſclaves conſumeront une meilleure qualité & une plus grande quantité; parce que cette conſommation s'accroîtra encore, lorſque les eſclaves pouvant diſpoſer de leur travail, acquérir de l'aiſance &

leur liberté, adopteront nos goûts & nos habitudes, & pourront consacrer une partie du fruit de leurs travaux, à l'achat des marchandises Européennes.

Eh ! ne vous laissez pas écarter du devoir que vous impose ici l'humanité, par la crainte de quelque interruption dans les travaux peu nombreux qu'occasionne en France la Traite des Noirs ? Avez-vous écouté cette crainte, lorsque d'une main hardie vous avez renversé tous les abus qui contrarioient une Constitution libre ? Ces abus alimentoient cependant des milliers d'individus ; la commotion causée par cette révolution a jetté toutes les fortunes dans l'incertitude, fait resserrer les capitaux, suspendu presque tous les travaux. Quel mauvais citoyen ose cependant se plaindre de cette suspension nécessaire ! Ce n'étoit pourtant pas votre sang que versoient vos tyrans ; ils ne violoient pas à chaque instant l'asyle de votre maison ; ils ne vous condamnoient pas injustement pour avoir le droit de vous vendre ; ils ne vous arrachoient pas à vos foyers pour vous plonger dans une éternelle captivité, & sur une terre étrangère.

Or, si, pour recouvrer la liberté, à laquelle sans doute on doit sacrifier la vie même, vous n'avez pas balancé à suspendre le mouvement d'une immense Société, pourriez-vous balancer,

lorſqu'il s'agit du ſang de milliers d'hommes, à ſuſpendre le commerce de quelques individus, par la crainte de compromettre leur fortune ? Ils ſont pères de famille ! Eh quoi ! ces Nègres ne ſont-ils pas pères auſſi ? N'ont-ils pas auſſi une famille à entretenir ?

Mais d'ailleurs, on s'exagère toujours l'effet de ces commotions, dans les travaux, produites par de grandes inventions. Le travail peut être momentanément ſuſpendu ; mais il reprend bientôt pour une autre deſtination, ou un autre emploi lui ſuccède. Et comment autrement expliquer l'effet de ces guerres, qui, pendant longtemps, interrompent le commerce ? La guerre dernière, qui, pendant ſix ans a ſuſpendu la Traite, a-t-elle fait deſcendre dans le tombeau les cinq à ſix millions d'individus, dont, par un calcul extravagant, on attache l'exiſtence à la Traite ? Comment encore expliquer l'effet de ces découvertes, qui, ſimplifiant les travaux, paralyſent les bras de milliers d'individus ? La machine à filer le coton, a par exemple, réduit d'abord à une inaction momentanée plus d'ouvriers que l'abolition de la Traite des Noirs ne le fera. Or, a-t-on balancé, pour leur intérêt, à employer par-tout l'heureuſe découverte d'Arkwright ?

On prétend calculer l'effet futur de cette ſta-

gnation, par celle qui exiſte déjà dans les armemens pour la Traite; ſtagnation qu'on attribue à la réclamation de la Société des Amis des Noirs.

Mais cette ſtagnation eſt elle auſſi grande qu'on la peint ? Eſt-elle le produit de la ſeule réclamation des Amis des Noirs ? Ne tient elle pas à cette cauſe générale de ſuſpenſion, d'engourdiſſement qui attaque toutes les branches du commerce; à la ſtagnation ou l'exportation du numéraire, au défaut de confiance, au défaut de Gouvernement ? Si nous examinions toutes ces queſtions, il nous ſeroit facile de diſculper la Société.

Mais cette juſtification eſt inutile. Les armemens pour la Traite languiſſent; tant mieux. C'eſt un fléau de moins. Le coup eſt porté dans cette partie du commerce, il ne peut que s'étendre, & au lieu de gémir ſur ſes conſéquences, il faut s'occuper des moyens de changer le mal en bien, de ſubſtituer un commerce humain & utile à un commerce barbare, deſtructif & déſavantageux. Cette circonſtance même vous fait donc la loi de preſſer l'examen de notre pétition; & pour l'intérêt du commerce & des Planteurs, vous devez hâter l'abolition de ce commerce, qui, frappé dans l'opinion publique, ne pourroit jamais ſubſiſter, quand même l'Aſſemblée Nationale ne le proſcriroit pas.

On vous dira ſans doute, qu'il ſuffiroit d'adoucir la Traite, au lieu de l'abolir; qu'on pourroit en diminuer l'horreur...... Vains palliatifs ! Le Parlement d'Angleterre les a tentés, & la Loi a été infructueuſe. Les Armateurs ont eux-mêmes déclaré que ces adouciſſemens étoient incomptibles avec la Traite.

Ainſi ceux-là même qui ſollicitent la continuation de cet exécrable trafic, ont déclaré qu'en dernière analyſe, pour le rendre profitable, il falloit conſerver tout ce qu'il a d'atroce; que tout y eſt combiné; que la Traite des Noirs devient un commerce ruineux, ſi l'on ne peut pas, à tous riſques, en entaſſer un grand nombre, dans l'eſpace calculé rigoureuſement pour un nombre beaucoup moindre; ſi l'on ne peut enfin contenir leur déſeſpoir par la terreur.

On vous dira, & c'eſt l'éternelle objection des Armateurs; ſi nous abandonnons ce commerce, les Anglois en recueilleront ſeuls les fruits. Eh ! qu'importe, ſi c'eſt un commerce infâme, d'en abandonner la honte & le profit à nos voiſins ! Pourquoi regretter d'ailleurs des profits qui ne ſont qu'imaginaires, puiſque ce commerce eſt ruineux par ſa nature, puiſqu'il n'y auroit qu'une chance inévitable de perte, s'il n'y avoit pas une prime pour la couvrir ?

Pourquoi regretter de céder ce commerce aux Anglois, aux Etrangers, lorſqu'ils fourniſſent les quatre cinquièmes du commerce général, & au moins le tiers du nôtre.

Pourquoi regretter de le leur laiſſer, lorſqu'il a été démontré d'une manière inconteſtable, par les Auteurs Anglois même, que ce commerce eſt le tombeau de la Marine Angloiſe, que pour ſoutenir, d'une manière précaire & languiſſante, quelques maiſons de commerce de Liverpool & de Briſtol, on porte un préjudice immenſe au commerce en général, que l'abolition de la Traite Angloiſe ſeroit tout-à-la-fois avantageuſe aux Colonies Angloiſes & aux revenus publics.

N'en doutons pas, le moment où ce commerce ſera aboli, même en Angleterre, n'eſt pas éloigné. Il y eſt condamné dans l'opinion publique, dans l'opinion même des Miniſtres. Le Parlement ne ſe ſeroit pas prêté à la ſolemnité de ce grand procès, n'en auroit pas ordonné l'inſtruction dans le plus grand détail, s'il n'eût pas prévu qu'il ne reſtoit plus qu'à motiver ſa deſtruction. Elle ſemble éprouver des lenteurs; c'eſt que le miniſtère, & il exiſte des preuves de ce fait, s'occupe en ſilence des moyens de montrer, à l'inſtant même où l'abolition de la Traite ſera prononcée, un remplacement qui préſente immédiatement au com-

merce Anglois, habitué aux expéditions pour l'Afrique, une occupation propre à le dédommager.

Ces lenteurs dans la décision touchent à leur fin, & l'empressement avec lequel le Parlement vient de déclarer qu'il s'occuperoit immédiatement & constamment de cette matière importante dans cette session, prouve l'opinion générale de ses Membres, qu'il n'est pas un moment à perdre pour arrêter l'effusion du sang Africain.

Eh comment a-t-on pu sérieusement avancer que cette marche du Parlement, de la Nation Angloise, des Ministres, n'étoit qu'un jeu, pour nous tromper? Peut-il exister un pareil concert parmi tant d'individus, dont les intérêts sont si différens & si opposés? Peut-on supposer ce concert miraculeux pour conserver, à quelques maisons de Liverpool, le privilège exclusif de continuer un commerce inhumain?

Enfin l'on vous dira, pour vous détourner d'une matière aussi pressante, qu'abolir la Traite, que même en prendre la résolution en considération, c'est allumer la révolte parmi les Noirs.

Tel étoit aussi le langage qu'on tenoit autrefois, pour empêcher la réforme des abus parmi nous. Est-ce donc avec des actes de bienfaisance qu'on irrite les hommes? Ah! si les oppresseurs des Noirs

ſont, à force de tourmens & d'humiliations, parvenus à éteindre preſque tous les ſentimens dans leur ame, ils n'ont pas au moins éteint celui de la reconnoiſſance; mille faits éclatans en dépoſeront Et de quelle reconnoiſſance ne ſeront-ils pas pénétrés, quand ils apprendront que la première Aſſemblée de la France veut adoucir leur ſort, empêcher à jamais le meurtre de leurs ſemblables; leurs chaînes leur ſembleront moins peſantes en penſant, que peut être un jour leurs enfans n'en ſeront plus accablés. Ils n'enſeveliront plus leur poſtérité dans le néant. Mieux traités, ils attendront avec patience le moment où leur eſclavage devra finir, & la ſédition ſera loin de leur ame. Eſt-on ſéditieux au ſein des bons traitemens?

Si quelque motif pouvoit au contraire les porter à l'inſurrection, ne ſeroit-ce pas l'indifférence de l'Aſſemblée Nationale ſur leur ſort? ne ſeroit-ce pas la perſévérance à les charger de chaînes, lorſqu'on conſacre par tout cet axiome éternel: *que tous les hommes ſont nés libres & égaux en droits*. Eh quoi donc, il n'y auroit pour les Noirs que des fers & des gibets, lorſque le bonheur luiroit pour les ſeuls blancs? N'en doutons pas, notre heureuſe révolution doit réelectriſer les Noirs, que la vengeance & le reſſentiment ont électriſés depuis longtemps; & ce n'eſt point avec

des ſupplices qu'on réprimera l'effet de cette commotion. D'une inſurrection mal appaiſée en naîtront vingt autres, dont une ſeule peut ruiner à jamais les Colons. Il n'eſt qu'un moyen pour les prévenir ; c'eſt l'abolition de la Traite ; c'eſt au moins la réſolution priſe par cette Aſſemblée de s'en occuper ſans délai. La nouvelle d'un Décret, même préparatoire, produira deux bons effets à la fois ; elle calmera l'effervefcence des Noirs, elle forcera les Planteurs, qui n'attendtont bientôt plus de recrues Africaines, à mieux traiter leurs Noirs. Ainſi vous arrêterez, d'un ſeul mot, l'effuſion du ſang ſur les côtes d'Afrique, les traitemens barbares dans nos Iſles, & vous préparerez par un autre ordre de choſes, une proſpérité durable pour nos Colonies.

Eh ! ne vous laiſſez point effrayer par la crainte d'exciter le reſſentiment des villes engagées dans la Traite, & de les voir s'oppoſer à la révolution ; —— c'eſt les outrager que de leur prêter une pareille vengeance ; c'eſt s'outrager que de la craindre. Malheur aux villes qui, pour ſe venger d'un juſte décret, auroient recours à une oppoſition auſſi criminelle ! Elles ne ſeroient pas dignes d'être libres. Malheur aux Légiſlateurs qui écouteroient ces craintes ! ils ſeroient indignes de leur titre.

Si donc vous attachez le plus grand intérêt & à

votre gloire, & au reſpect pour les grands principes & à la conſervation des colonies, hâtez-vous, non d'abolir la Traite; nous ne cherchons pas à précipiter cette déciſion, quoique nous ſoyons convaincus de ſa juſtice & de ſes avantages; mais hâtez-vous de prendre promptement en conſidération la demande de cette abolition, & ſi les grands objets qui fixent maintenant vos regards, ne vous permettent pas de nous entendre & d'examiner tous les faits (1) & les calculs que nous pouvons vous offrir, hâtez-vous au moins de déclarer vos principes ſur cette queſtion, de déclarer à l'univers que vous ne prétendez pas les écarter, lorſqu'il s'agit de l'intérêt d'une autre Nation. L'honneur du nom François l'exige. Les peuples libres d'autres fois ont déshonoré la liberté en conſacrant l'eſclavage qui leur étoit profitable. Il eſt digne de la première Aſſemblée libre de la France, de conſacrer le principe de philantropie, qui ne fait du genre humain qu'une ſeule famille, de déclarer qu'elle a en horreur ce carnage annuel qui ſe fait ſur les côtes d'Afrique, qu'elle eſt dans l'inten-

(1) Il n'eſt pas un des faits avancés dans cette Adreſſe, que nous ne puiſſions prouver par vingt citations de voyageurs & d'Ecrivains dignes de foi. Elles auroient trop groſſi cette Adreſſe; nous les renvoyons au Mémoire détaillé, dont elle n'eſt qu'un ſommaire.

tion de l'abolir un jour , d'adoucir l'esclavage qui en est le résultat, d'en rechercher, d'en pré- préparer, dès-à-présent, les moyens.

Nous vous en conjurons, au nom des Colonies même, qu'une pareille déclaration peut seule tranquilliser, au nom de votre gloire, au nom de la justice, au nom de l'humanité, à laquelle un mois, un jour de délai coûte de flots de sang... Nous vous en conjurons enfin au nom du Ciel, qui contemple sans doute avec joie, la révolution que vous avez opérée, qui la bénira, qui la protégera bien plus fortement, en vous voyant employer votre pouvoir, pour essuyer les larmes de ces infortunés, contre lesquels la cupidité Européenne conspire depuis si longtemps.

Imprimé par ordre de la Société, 5 *Février* 1790.

Signé BRISSOT DE WARVILLE, Président.

LE PAGE, Secrétaire.